

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 23 juin 2017 – 9h30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Interpellations

- 2.1. de M. André du Bus de Warnaffe adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant le moratoire sur l'agrément des maisons médicales au forfait
- 2.2. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant l'inquiétude persistante quant à la viabilité du Centre d'appui pour délinquants sexuels (CAB)
- 2.3. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant l'implication de la Commission communautaire française dans la promotion de la lutte contre le tabagisme
- 2.4. de M. Michel Colson adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique, concernant l'évaluation de l'accord sectoriel de 2016
- 2.5. de M. Ahmed El Ktibi adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la réforme de l'ordonnance bruxelloise relative à l'économie sociale et ses impacts sur les entreprises de travail adapté (ETA)

3. Questions orales

- 3.1. de M. André du Bus de Warnaffe adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant la consultation publique relative au rapport Big Data de la Commission de protection de la vie privée
- 3.2. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant la semaine du rythme cardiaque
- 3.3. de M. André du Bus de Warnaffe adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant la réglementation du transport médico-sanitaire non urgent à Bruxelles-Capitale
- 3.4. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant la précarité des familles monoparentales

4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21